

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Haute-Marne

Arrondissement de  
Chaumont

Commune de  
Autreville-sur-la-Renne

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Nombre de membres dont le conseil  
doit être composé : ..... 11

Nombre de conseillers en exercice :  
..... 11

Date de convocation :  
16 mars 2026

**Présidence :** Françoise GUILLAUMOT, Maire.

**Etaient présents :**

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, FONTAINE Fanny, JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier

**Absents représentés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame ROUILLARD Céline

Membres présents.....11  
Absents représentés.....0  
Absents.....0  
Votants.....11

**Délibération 2026 03 08**

**Indemnité du Maire**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	0	10	0	0	1

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Autreville sur la Renne compte 394 habitants.

**Décide que :**

L'indemnité de fonction du maire est fixée à 19,69% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

PREFECTURE DE LA  
HAUTE-MARNE

30 MARS 2026

ARRIVÉE

